

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 4 Février 2021**
* * * * *

Date de la convocation : 26/01/2021
Date d'affichage : 26/01/2021

Nombres de Conseillers
- En exercice : 15
- présents : 13
- votants : 14

L'an deux mil vingt et un, le 4 Février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Polyvalente, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUEHO Nicolas à Mme BLOT-ANDRÉ Marianne
Excusé(s) : Mme AHIER Brigitte
Secrétaire de séance : Mme PASTEAU Isabelle

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : participation du SIVOS de Beillé-Duneau aux frais de l'école de Duneau. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

**TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA ROUTE DE VOUVRAY-SUR-HUISNE ET ROUTE DE LA
VALLEE (VC 405)
CHOIX DU DEVIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, la commune prévoit dans son budget des travaux de réfection de la voirie communale. Pour l'année 2020, il est question de la route de Vouvray-sur-Huisne et de la route de la Vallée (VC405).

Pour ces travaux, la commune aura une subvention de 3 358€ de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise et une subvention de 3 357 € du Département de la Sarthe, pour un montant de travaux prévisionnel de 24 310 € HT.

Ces deux accords de subventions obtenus, la commune a demandé des devis à quatre entreprises sarthoises le 11 janvier 2021 avec pour date limite de remise des offres le 30 janvier 2021.

La commission "travaux et aménagement" s'est réunie le 1er février 2021 pour analyser ces offres et propose l'offre la moins-disante de l'entreprise EIFFAGE, avec l'option n°1.

Date de remise		22-janv	26-janv	28-janv	29-janv
Entreprise		HRC	COLAS	EIFFAGE	PIGEON
Route de la Vallée	Installation de chantier	935.00 €	300.00 €	180.00 €	337.80 €

	Reprofilage en BB 0/6	3 643.20 €	2 835.00 €	2 700.00 €	3 073.20 €
	Mise à niveau tampon	275.00 €	440.00 €	216.00 €	213.32 €
Route de Vouvray	Reprofilage en BB 0/6	18 216.00 €	14 175.00 €	13 500.00 €	15 366.00 €
TOTAL		23 069.20 €	17 750.00 €	16 596.00 €	18 990.32 €
Option n°1 route de la Vallée	Foruiture et pose de bordure	961.40 €	2 964.00 €	1 672.00 €	2 043.26 €
TOTAUX		24 030.60 €	20 714.00 €	18 268.00 €	21 033.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Retient l'offre la moins-disante de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 16 596 € HT, avec l'option n°1 d'un montant de 1 672€ HT, correspondant à un total de 18 268 € HT, soit 21 921,60€ TTC,

Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à régler la facture correspondante.

**PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE
ER 007725 - rue du Luart, route des Planches (sans l'option)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité.

- Le coût de cette opération y compris l'option route des Planches et C.R. n°18 est estimé par Enedis, à **150 000 €**.
- Conformément à la décision du Conseil général du 8 octobre 2001, la mise en souterrain du réseau électrique est prise en charge à 100 % par le Département dans le cadre d'une opération de modernisation du réseau de distribution publique.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son Assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant.

- Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à **27 630 €**.
- Conformément à la décision de la Commission permanente du Conseil départemental du 27 février 2017, la participation de la commune est de **100 %** du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit **27 630,00 €** sur réseau de télécommunication.
- Compte tenu que, le réseau téléphonique est déployé sur des supports propriété de l'opérateur Orange, le câblage et la dépose du réseau téléphonique resteront assurés par Orange, la commune en assurant le financement soit **11 370 €**.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- **confirme** que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- **sollicite** l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en septembre 2021.
- **sollicite** le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à

prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 3 000 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.

- **accepte** de participer à 100 % du coût des travaux pour le réseau de télécommunication tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution soit 39 000 €,

- **s'engage** à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

- **autorise** son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,

- Le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE JEUNES

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 17 novembre 2020, a envisagé la création d'une commission extra-communale de jeunes, suite à un courrier reçu en juin 2019 de jeunes Dunois proposant des projets pour la commune.

Une réflexion a donc été engagée depuis, sollicitant notamment les services de la Préfecture de la Sarthe et l'expertise de l'Association des Maires de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un comité consultatif de jeunes,

Désigne quatre référents au sein du Conseil Municipal : Marianne BLOT-ANDRE, Clémence LEWIK, Dominique POUTOIRE et Michel TIMMERMAN.

PARTICIPATION DU SIVOS DE BEILLE-DUNEAU AUX FRAIS DE L'ECOLE DE DUNEAU ANNEE 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de demander au SIVOS de Beillé-Duneau la prise en charge de frais d'électricité et de fioul de l'école de Duneau, pour l'année 2020.

En ce qui concerne l'électricité, il convient de demander le remboursement de deux factures d'un montant total de 639,34€ (271,17€ et 368,17€ étant les deux factures de l'année 2020).

En ce qui concerne le fioul, il convient de demander le remboursement de la somme de 1 601,40€ ce qui correspond à 50% des deux factures de l'année (1858,14€ et 1344,67€ étant les deux factures de l'année 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Demande au SIVOS de Beillé-Duneau la participation financière aux frais de l'école de Duneau pour l'année 2020 comme suit :

- Frais d'électricité : 639,34€

- Frais de fioul : 1601,40€

Autorise Monsieur le Maire à émettre deux titres de recettes pour percevoir ces sommes.

Présentation du Contrat Enfance Jeunesse de Tuffé par Monsieur GOUPIL Laurent

Monsieur GOUPIL Laurent, directeur du Centre de loisirs de Tuffé, est venu présenter le partenariat convenu en 2018 entre la commune de Duneau et la commune de Tuffé.

Ce partenariat permet aux Dunois de bénéficier de cinq actions : ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) du mercredi, ALSH l'été, ALSH des petites vacances, l'espace jeunesse et les séjours.

Le financement de ces services est équilibré entre les familles, la CAF et les communes partenaires actuellement au nombre de 11.

L'objectif de la CAF est de proposer un service équitable aux familles d'un territoire.

Travaux de l'année 2021

Un premier point est fait sur les travaux à prévoir en 2021:

- Travaux de voirie pour 27 000€.
- Aménagement du chemin rue du Luart : des devis sont en cours.
- Création d'un skate Park : un budget prévisionnel est établi autour de 50 000€ Ht mais le projet évolue vers l'aménagement d'un terrain multisport. Il faudra définir le type de Skate-Park : structure modulaire ou béton.
- Déplacement des archives de la mairie.
- Eclairage public dans le lotissement du Champ de la Grange : l'entreprise TELELEC a déjà le marché.

QUESTIONS DIVERSES

- Signature d'une convention avec l'association "Présence Verte" destinée à proposer une télé-assistance pour les personnes âgées : cela offre des avantages aux souscripteurs sans frais pour la commune.
- Site internet de la commune : il est obligatoire de mettre le site en conformité RGPD. Le prestataire actuel propose une mise en conformité pour 340€ HT puis pour 75€ HT par an pour le certificat ssl (pour le https), sachant que la facture pour l'année 2021 est de 222,08€ HT soit 266,50€ TTC.
- Le petit préau de la cour de l'école a été démoli et un devis de l'entreprise LEDRU est à l'étude pour l'arasement des murs, d'un montant de 1 611€ TTC.
- Eclairage "La Dérazerie" : certains lampadaires sont éblouissants car ils sont bas.
- Association "Atelier Loisirs" : la mairie prend à sa charge une facture d'un montant de 95,85€ pour la décoration de table du repas du 8 mai 2020.

- Bassins de rétention défectueux du Lotissement des Varennes : un rendez-vous est programmé le 15 février avec Monsieur BARON, le représentant de la société SOFIL.
- PLUI : l'emplacement réservé "rue haute" définit une zone non constructible mais ne peut pas être préempté par la commune.

TOUR DE TABLE

- Michel TIMMERMAN fait le bilan de deux commissions de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : la commission jeunesse avec pour thème l'aménagement du centre aquatique de la Ferté-Bernard et la commission tourisme et communication avec pour objet la marque Perche Emeraude.
- Marianne BLOT-ANDRE remercie la participation de Monsieur Laurent GOUPIL.
- Annie MARY questionne au sujet d'une convention passée entre la commune de Duneau et la crèche de Connéré : cette convention n'est plus valable car la compétence Enfance Jeunesse est désormais de la compétence de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien.
- Vincent ROULLEAU propose de demander au fur-et-à-mesure des actes d'Etat-Civil, l'autorisation aux personnes de diffuser l'information de ces actes dans le bulletin municipal.
- Clémence LEWIK informe du projet de planter un arbre pour chaque naissance.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 23 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h30,
Le Maire, Joël CIRON

